



Agence Néo-Calédonienne de
la Biodiversité

Fonds de soutien aux
associations œuvrant pour la
biodiversité

Koné, le 14 mai 2025

Mél :
christophe.bernier@ancb.nc
Tél : 47.77.02

Visibilité du Fonds de la Nouvelle-Calédonie en soutien aux associations œuvrant pour la biodiversité

Informations générales

DOSSIER DE CONSULTATION

CAHIERS DES CHARGES DU MARCHE A BONS DE COMMANDE

Contexte

Cette consultation a pour objet la visibilité des actions et projets subventionnés par le Fonds de la Nouvelle-Calédonie en soutien aux associations œuvrant pour la biodiversité, ainsi que la visibilité de l'ANCB en tant que gestionnaire du fonds dans les domaines suivants :

1. La visibilité des actions subventionnées sur les réseaux sociaux.
2. Production de contenus photographiques valorisant les projets subventionnés.
3. Production de contenus vidéo valorisant les projets de terrain subventionnés.
4. Production de contenus écrits valorisant les projets subventionnés.

Renseignements techniques

Des informations techniques complémentaires peuvent être obtenues à l'Agence Néo-Calédonienne de la Biodiversité auprès de :

Christophe BERNIER

Chargé de programme Fonds de la Nouvelle-Calédonie en soutien aux associations œuvrant pour la biodiversité

Presqu'île de Foué

BP 10 – 98860 Koné CEDEX

Tél. : 70.06.78

Courriel : christophe.bernier@ancb.nc



Conditions de remises des offres

Les propositions pour l'une ou l'autre des consultations sont adresser à :

Christophe BERNIER

Chargé de programme Fonds de la Nouvelle-Calédonie en soutien aux associations œuvrant pour la biodiversité

Presqu'île de Foué

BP 10 – 98860 Koné CEDEX

Date limite de réception des offres

Les propositions sont formulées obligatoirement par écrit voie dématérialisée, au plus tard, le **1^{er} juin 2025** à minuit.

Présentation de l'offre

Les propositions doivent obligatoirement comporter :

- Une présentation de l'entreprise prestataire, présentant ses références, le nombre de salariés, les compétences, les secteurs d'activités habituels et les expériences significatives pour la mission demandée ;
- Une note technique de 5 pages maximum précisant la façon dont le prestataire entend décliner son intervention (moyens humains, matériels, organisation, délais maximums d'intervention, modalités pratiques...);
- Une liste de références de prestations similaires réalisées
- Un devis répondant à la totalité des demandes formulées dans le cahier des charges correspondant ; le prestataire fera clairement apparaître les différents éléments composant la proposition financière ;
- Le délai minimum de saisie par le commanditaire en deçà duquel le prestataire pourra refuser une intervention ou y appliquer une surcharge (qu'il détaillera dans le bordereau de prix) sans que cela ne constitue une entorse au contrat.
- Le présent cahier des charges paraphé à chaque page par le prestataire et signé sur la dernière page avec date, nom du signataire et cachet de l'entreprise ;
- Le RIDET de la société ;
- Le RIB de la société ;
- Les statuts ou la raison juridique du prestataire candidat

La commande sera attribuée après analyse des offres reçues qui devront être conformes aux dispositions du présent cahier des charges et seront appréciées selon les critères suivants :

- bonne compréhension des enjeux et des objectifs poursuivis ;
- pertinence en matière d'expérience, d'organisation, de savoir-faire, des références du candidat ;
- délais ;
- prix.

Le mode de règlement choisi est le virement administratif.

L'ANCB se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle aux présentes consultations.

1. Prescriptions générales

1.1 Objet du cahier des charges

Conformément à la convention n°18/2024 entre la Nouvelle-Calédonie et l'agence néocalédonienne de la biodiversité (ANCB), le présent cahier des charges a pour but de définir les missions à réaliser dans le cadre de la communication auprès du grand public concernant le Fonds de soutien de la Nouvelle-Calédonie aux associations œuvrant pour la biodiversité, et de renseigner au maximum le candidat sur la nature des tâches à exécuter.

1.2 Modalités de la prestation

La prestation débute à la signature du contrat liant le maître d'ouvrage et le prestataire, et se termine le 31 décembre 2026.

Les prestations sont déclenchées par production d'un bon de commande indiquant :

- la référence du bordereau des prix ;
- le lieu du déplacement et sa date ;
- une indication non contractuelle du sujet de la couverture et des acteurs qui seront présents.

Le prestataire indiquera ses délais de saisie et de livraison des prestations, afin que le maître d'ouvrage puisse planifier la diffusion des communications.

1.3 Responsabilité de l'exécution

L'entreprise désigne dès la passation du contrat un responsable de l'exécution qui sera l'unique interlocuteur. Cette personne doit avoir toutes les compétences requises pour répondre à toutes les questions ou pouvoir les mobiliser dans les délais impartis, et ceci pendant la durée intégrale de la prestation.

1.4 Modifications de prestations en cours d'exécution

Aucun changement ne peut être apporté en cours d'exécution de la prestation sans l'autorisation expresse écrite du maître d'ouvrage, les frais résultants de changements non autorisés, et toutes leurs conséquences, ainsi que tout travail supplémentaire exécuté sans écrit, sont à la charge de l'entreprise.

Les modifications de prestations sont entérinées par avenants au contrat sur la base des prix contractuels, lorsqu'ils y figurent, ou de prix négociés, le cas échéant.

2. Description des tâches

01 – Couverture d'évènements

Les événements peuvent comprendre des interventions de 2 heures à une demi-journée dans les communes de l'intérieur de la province Sud, en province Nord ou en province des Îles Loyauté.

Création des publications pour les pages de l'ANCB lors des évènements :

1) Couverture sur une demi-journée

Au moins 10 demi-journées sur la période. Une couverture sera constituée au minimum de :

- Une proposition de publication LinkedIn (texte et photos) ;
- Une proposition de publication Facebook (texte et photos) ;
- Trois (3) propositions de publication TikTok (moins d'1 minute) ;



- Transmission d'un dossier de 20 photos minimum à transmettre à l'ANCB à l'issue de la prestation ;
- Déplacement sur site (aller- retour).

2) Couverture sur 2 heures

Au moins 10 couvertures sur la période. Une couverture sera constituée au minimum de :

- Une proposition de publication LinkedIn texte et photos ;
- Une proposition de publication Facebook texte et photos ;
- Transmissions d'une séquence vidéo d'une minute maximum ;
- Transmission d'un dossier de 15 photos minimum à l'ANCB à transmettre à l'ANCB à l'issue de la prestation ;
- Déplacement sur site (aller- retour).

3) Temps de transport

Si l'enveloppe de temps prévu pour un événement n'est pas suffisante notamment en cas de déplacement lointain, le prestataire détaillera dans le bordereau de prix son chiffrage pour chaque heure de transport à intégrer en plus au cahier des charges de base

La réalisation des prestations comprend une navette avec le maître d'ouvrage, comprenant la transmission d'une première version des publications par le prestataire, la possibilité pour le maître d'ouvrage de demander des modifications, et la transmission d'une deuxième version des publications par le prestataire

Les publications sont effectuées par le maître d'ouvrage après validation par le maître d'ouvrage des éléments textuels et visuels transmis par le prestataire. **Elles devront mettre en avant l'association et l'engagement de ses bénévoles (traits humoristiques, bonne humeur, optimisme).**

02 – Production photographique

Production de photographies sur les acteurs, les activités et les événements ayant trait au Fonds de la Nouvelle-Calédonie en soutien aux associations œuvrant pour la biodiversité. Les événements peuvent inclure des interventions dans les communes de l'intérieur de la province Sud, de la province Nord, et de la province des Îles Loyauté.

03 – Contenu audio

Recherche et sélection par le prestataire de musiques libres de droit pouvant être utilisées dans les formats vidéo, cohérentes avec les événements couverts.

04 – Création de vidéo longues type documentaire

Pour le bilan du programme, en fin de prestation, le prestataire devra créer une vidéo de 12 minutes maximum informative et pédagogique afin de présenter les projets financés par le Fonds de la Nouvelle-Calédonie en soutien aux associations œuvrant pour la biodiversité, afin de valoriser ce fonds et l'usage qui en a été fait par l'ANCB.

Une réunion préparatoire est prévue avant le lancement du montage pour fixer les attentes de l'ANCB (projets à mettre en avant, éléments textuels et graphiques à faire figurer, liens à faire avec les activités de l'ANCB, ...). Le prestataire pourra user de son expertise pour conseiller l'ANCB dans ses attentes et la meilleure manière d'y répondre.

La réalisation de la vidéo comprend trois navettes avec le maître d'ouvrage, avec à minima la transmission d'une première version de la vidéo par le prestataire, la possibilité pour le maître d'ouvrage de demander des modifications deux fois.

05 – Recherche d'images

Le prestataire pourra s'appuyer sur des éléments visuels transmis par le maître d'ouvrage. Si nécessaire, il devra fournir d'autres éléments visuels pertinents. Ces images ou vidéos pourront provenir de banques d'images à la charge du prestataire. La consultation comprend les coûts de droit à l'image (sans limites géographique ni de durée).



Bordereau de prix à renseigner par le candidat :

Références	Définition de la prestation :	Prix unitaire PS	Prix unitaire PN	Prix unitaire PIL
1. VPR.1	Couverture ½ journée vidéo/ photos/ réseaux			
2. VPR.2	Couverture 2h vidéo et photo/ réseaux sociaux			
3. VB	Production d'une vidéo bilan			

Total des prestation	
-----------------------------	--